

Attribution de la médaille d'honneur des eaux et forêts.

Le ministre de l'agriculture,

Vu le décret du 15 mai 1883 instituant une médaille d'honneur des eaux et forêts;

Vu les arrêtés ministériels d'application, et notamment l'arrêté ministériel du 23 mai 1883 et l'arrêté ministériel du 30 juin 1891;

Sur la proposition du directeur général des eaux et forêts,

Arrête :

Art. 1^{er}. — Le ministre de l'agriculture peut attribuer la médaille d'honneur des eaux et forêts, dans la limite des contingents autorisés, aux agents techniques, agents techniques brevetés, sous-chefs de district, chefs de district et chefs de district spécialisés des eaux et forêts qui comptent vingt ans au moins de services irréprochables ou qui se sont signalés par des actes de dévouement ou de courage dans l'exercice de leurs fonctions, et, également, dans les mêmes conditions, aux commis, adjoints forestiers, rédacteurs et chefs de bureau des eaux et forêts.

Art. 2. — Sont rapportées toutes les dispositions contraires au présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 décembre 1959.

HENRI ROCHEREAU.

Désignation de médiateurs pour les professions agricoles de la région de Dijon.

Par arrêté du 16 décembre 1959, la liste des médiateurs appelés à être désignés sur le plan départemental et local dans le cadre de la réorganisation de l'inspection divisionnaire des lois sociales en agriculture de Dijon (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, territoire de Belfort, Saône-et-Loire, Yonne) est composée comme suit :

MM.

Barnier (Roger), directeur des services vétérinaires à Lons-le-Saunier. Basdevant (Jules), juge à la cour internationale de justice de La Haye.

Baudet (Jean), ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Bonichon (Serge), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de la Côte-d'Or.

Chemorin (Julien), ingénieur principal, directeur adjoint des services agricoles.

Colonna (Michel), ingénieur du génie rural.

Docteur Combier (Victor), chirurgien.

Devillard (Paul), ingénieur agronome, géomètre expert.

Devoir (Louis), vice-président de la chambre départementale d'agriculture de l'Yonne.

Falque (Eugène), ancien président du conseil de préfecture de la Haute-Saône.

Fardet (Aimé), ingénieur des services agricoles.

George (Louis), conservateur des eaux et forêts.

Lapierre (Pierre), directeur de l'enregistrement à Mâcon.

Lathelier (Bernard), juge des enfants au tribunal de Lons-le-Saunier.

Laupretre (Auguste), ingénieur des arts et métiers.

De Lavernette (Pierre), colonel en retraite.

Maitre (Camille), ancien directeur du domaine d'Époisses.

Michet (Jacques), ingénieur en chef, directeur des services agricoles de l'Yonne.

Mouchot (Charles), professeur à l'école nationale d'industrie laitière de Poligny.

Pezart (Robert), ingénieur en chef du génie rural.

Piot (Robert), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats.

Plantier (Georges), ingénieur en chef du génie rural.

Poly (René), ingénieur des eaux et forêts.

Reussner (Alain), ingénieur en chef, directeur du génie rural à Lons-le-Saunier.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 novembre 1959, M. Faurie (Marc), sous-chef de district des eaux et forêts des cadres marocains, reclassé géomètre dessinateur principal de 1^{re} classe, est affecté en qualité d'agent technique des eaux et forêts à Hourtin (Gironde), maison forestière du Phare-Sud, triage n° 7, inspection des eaux et forêts de Bordeaux.

Par arrêté en date du 3 décembre 1959, M. Bouillot (Victor), agent technique des eaux et forêts à Frolois (Côte-d'Or), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest, est mis, d'office et dans l'intérêt du service, à la disposition de l'ingénieur principal des eaux et forêts à Cayenne.

Par arrêté en date du 4 décembre 1959, M. Lecouviour (Joseph-Marie), agent technique des eaux et forêts, est nommé chef de district des eaux et forêts de 6^e échelon à compter du 1^{er} juillet 1959.

Par arrêté en date du 8 décembre 1959, M. Cieutat (Armand), agent technique des eaux et forêts à Nouilhan (Hautes-Pyrénées), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Argelès, est affecté d'office à Campan (Hautes-Pyrénées), triage n° 100, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

Par arrêté en date du 9 décembre 1959, M. Faure (Louis), agent technique des eaux et forêts en congé de longue durée, est réintégré dans les cadres de l'administration des eaux et forêts et affecté au poste d'Abriès (Hautes-Alpes), triage n° 19, inspection d'Embrun (Hautes-Alpes).

Par arrêté en date du 10 décembre 1959, M. Coiffe (Christian), agent technique des eaux et forêts en disponibilité sur demande, pour convenances personnelles, qui n'a pas sollicité sa réintégration dans les conditions prévues à l'article 29 du décret n° 59-309 du 14 février 1959, est rayé des cadres de l'administration des eaux et forêts à compter du 1^{er} octobre 1959.

Par arrêté en date du 10 décembre 1959 :

L'arrêté ministériel du 5 octobre 1959 est modifié en ce qui concerne l'affectation de M. Dieudonné (Gaston), agent technique des eaux et forêts à Faveroles (Aisne), maison forestière du Buchet, triage n° 28, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterêts, non installé.

M. Dieudonné (Gaston) est affecté, sur sa demande, à Montgobert (Aisne), maison forestière des Champs-Mentards, triage n° 24, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterêts.

Par arrêté en date du 10 décembre 1959, M. Dufrene (Horace-Charles), agent technique des eaux et forêts de 10^e échelon à Tholon (Haute-Savoie), triage n° 59, inspection des eaux et forêts de Thonon, est placé dans la position de disponibilité d'office pour maladie, pour une première période de six mois, à compter du 20 septembre 1959.

Par arrêté en date du 14 décembre 1959, M. Godefroy (Marcel), agent technique des eaux et forêts à Wallers (Nord), maison forestière de Wallers, triage n° 7, inspection des eaux et forêts de Valenciennes, est affecté d'office à Buxières-sous-les-Côtes (Meuse), maison forestière de Buxières-Est, triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Commercy.

Institut national de la recherche agronomique.

Par arrêté en date du 15 décembre 1959, la démission de Mme Bouzigues (Léopoldine), assistante stagiaire à la station centrale de technologie des produits végétaux à Narbonne, est acceptée à compter du 16 novembre 1959.

A la même date, l'intéressée est rayée des cadres de l'institut national de la recherche agronomique.

Services agricoles.

Par arrêté en date du 17 décembre 1959, M. Richard (André), ingénieur en chef des services agricoles, précédemment en fonctions à la direction des services agricoles de l'Ain, est affecté d'office à l'école régionale d'agriculture de Marmillat (Puy-de-Dôme).

Par arrêté en date du 19 décembre 1959, M. Duguet (Jean), ingénieur des services agricoles, est réintégré dans ses fonctions et affecté à la direction des services agricoles de l'Ardèche.

Par arrêté en date du 19 décembre 1959, M. Severac (Irénée), titularisé dans le cadre des assistants de l'institut national agronomique, est rayé du corps des ingénieurs des services agricoles à compter du 1^{er} mai 1957.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 28 décembre 1959 autorisant le centre hospitalier de Perpignan à accepter un legs.

Par décret en date du 28 décembre 1959, le centre hospitalier de Perpignan est autorisé à accepter, sous bénéfice d'inventaire, le legs universel consenti en faveur de l'établissement de la Miséricorde par la dame veuve Pujol, née Pages (Christine).

Les immeubles seront aliénés. Le produit de la succession sera affecté à l'aménagement des locaux de l'hospice de la Miséricorde.